



Note du rédacteur :
Examen public de la recommandation
finale pour la composante « Respect de la
vie privée » V1.0

Cadre de confiance pancanadien

29 octobre 2021
Version 1.0

1 Aperçu

Ce document fournit un résumé des commentaires reçus pendant les essais alpha de la version 1.0 de la composante « Respect de la vie privée » du Cadre de confiance pancanadien (CCP), qui ont pris fin le 15 mai 2021. Les essais alpha étaient basés sur les recommandations finales pour les versions 1.0 des documents « Aperçu de la composante ‘Respect de la vie privée’ » et « Profil de conformité de la composante ‘Respect de la vie privée’ ».

Les essais alpha sont un processus qui permet de s’assurer que le CCP va donner les résultats escomptés et répondre aux besoins des parties prenantes des secteurs public et privé. Les essais alpha ont pour but de :

- Vérifier que le CCP va performer comme prévu
- S’assurer que le CCP est prêt pour le programme d’assurance de la marque de confiance du CCP

Les essais alpha pour la composante « Respect de la vie privée » ont été menés par 12 organisations membres du CCIAN appartenant aux secteurs public et privé, qui se sont portées volontaires pour prendre part à ces essais alpha et ont appliqué les critères de la composante à un ou plusieurs de leurs services ou solutions d’identité numérique.

La majorité de la rétroaction provenant des essais alpha sur le profil de conformité de la composante « Respect de la vie privée » du CCP était des commentaires généraux sur l’ensemble de la composante (12) ou des sous-ensembles de critères (40), avec un nombre limité (5) de commentaires sur des critères spécifiques. Il y a eu très peu de commentaires rédactionnels.

2 Principaux thèmes

L’équipe rédactionnelle a relevé les thèmes suivants :

Approche basée sur les résultats

- Dans la rétroaction générale, plusieurs examinateurs ont proposé un cadre basé sur les résultats qui s’aligne sur la législation canadienne protégeant la vie privée et ont suggéré 43 critères révisés basés sur les résultats.
- Le cadre proposé n’a pas été adopté dans son ensemble pour cette révision. L’équipe de conception de la composante « Respect de la vie privée » a opté pour un compromis – garder la même structure de profil basée sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

et les documents électroniques (LPRDE), mais préciser les critères afin de mettre l'accent sur les résultats identifiables dans chaque principe.

- Les critères de la composante « Respect de la vie privée » ont été examinés et mis à jour pour que chacun soit directement relié au résultat identifié dans le principe correspondant de la LPRDE.
- Les critères révisés proposés par les examinateurs ont été revus et incorporés dans la mesure du possible dans les critères existants.

Perspective plus large du respect de la vie privée

- Les examinateurs ont demandé pourquoi la composante « Respect de la vie privée » du CCP ne prend pas en considération un éventail plus large de cadres de respect de la vie privée (p. ex., Règlement général sur la protection des données, *Loi sur la protection des renseignements personnels*), ainsi que la LPRDE modernisée à venir.
- La structure actuelle, qui est rigoureusement basée sur les principes de la LPRDE, ne se prête pas à des mises à jour à mesure que la LPRDE est réformée et que d'autres règlements sur la protection de la vie privée sont incorporés. Il y a aussi un chevauchement entre les principes, qui engendre des redondances dans les critères.
- Les examinateurs ont noté que les rôles, en l'état actuel, de la composante « Respect de la vie privée » prennent une optique assez restrictive qui peut ne pas s'appliquer à différents modèles d'affaires et d'exploitation dans le marché existant.
- Ils suggèrent de mieux clarifier les rôles, en particulier quand une organisation (ou l'utilisateur) remplit de multiples rôles.
- L'équipe de conception de la composante « Respect de la vie privée » reconnaît que le format actuel pourrait être agrandi ou retravaillé pour couvrir une série plus grande et/ou mise à jour de cadres de protection de la vie privée. À ce stade-ci, l'accent est mis sur la publication d'une version 1.1 finale approuvée pour faire des évaluations.
- À mesure que les composantes du CCP évolueront, nous prévoyons que des versions subséquentes du profil de la composante « Respect de la vie privée » du CCP seront mises à jour et incorporeront des considérations sur la protection de la vie privée provenant d'une plus grande série de sources canadiennes ciblées et que les critères seront éventuellement restructurés.

Vérifiabilité

- Nous avons effectué un examen des essais alpha avant tout pour avoir une idée de la façon dont ces critères seraient appliqués à des solutions et services dans la vraie vie.

- Dans le cadre du processus de résolution de la rétroaction, chaque critère de la composante « Respect de la vie privée » a été rigoureusement évalué selon une perspective de vérifiabilité, laquelle a été définie à cet effet comme suit :

Les critères de conformité doivent être définis avec suffisamment de précision et d'objectivité pour que les vérificateurs puissent examiner les preuves appropriées et donner une assurance raisonnable en ce qui concerne le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et processus établis par le vérificateur pour se conformer aux critères.

- Les critères de la composante « Respect de la vie privée » ont été mis à jour et reformulés de façon à pouvoir être vérifiés. Par exemple, les formulations comme « a l'assurance que » ou « a la certitude que » ont toutes été remplacées par une autre basée sur les résultats comme « a des politiques » ou « a des documents prouvant que ».

Rôle et critères de l'organe de réglementation

- L'équipe de conception de la composante « Respect de la vie privée » a demandé conseil au TFEC pour savoir si les critères de conformité pour l'organe de gouvernance appartiennent à la composante « Respect de la vie privée » ou s'ils devraient faire partie d'une autre composante. Certains étaient spécifiques à la composante « Respect de la vie privée », mais beaucoup s'appliqueraient à certaines ou à la totalité des composantes du CCP (p. ex. se renseigner sur les écarts à la conformité).
- Les examinateurs ont aussi fait remarquer que certains critères pour l'organe de gouvernance chevauchent leur fonction principale consistant à surveiller le cadre pour stipuler les pouvoirs de type réglementaire.
- Pour cette version, il a été décidé de laisser les critères de l'organe de gouvernance comme faisant partie de la composante « Respect de la vie privée ». Ils sont valides, et ont été examinés et évalués pour leur vérifiabilité – nous ne voulons pas les perdre.
- Dans la prochaine version majeure du CCP, il faudra envisager d'avoir une composante distincte pour la gouvernance et de faire un examen plus large de la gouvernance dans le contexte de toutes les composantes, pas uniquement celle du « Respect de la vie privée ».

Commentaires rédactionnels

- Il faut simplifier dans la mesure du possible et être concis, en utilisant une formulation uniforme si l'intention est la même.
- À cette fin, les critères qui étaient les mêmes pour plusieurs rôles ont été combinés dans un seul critère applicable à tous.
- Plusieurs critères éventuellement redondants ont été relevés; ils ont été examinés et fusionnés lorsqu'il était clair que l'intention était similaire, ou reformulés pour clarifier les différences.

3 Autres points

Même si cela n'a pas été explicitement identifié dans la rétroaction sur les essais alpha, l'équipe de conception de la composante « Respect de la vie privée » a fait des références croisées avec la composante « Avis et consentement » du CCP tout en effectuant un examen et en tenant compte des mises à jour, afin d'en assurer l'uniformité.

Comme noté précédemment, il est encore nécessaire d'aligner la composante « Respect de la vie privée » avec la composante « Avis et consentement ». Par exemple :

- Il y a un grand chevauchement dans le principe 3 – Le consentement dans la composante « Respect de la vie privée » et les sections Avis et Consentement de la composante « Avis et consentement » du CCP
- Pour cette version, ajout de références croisées de la composante « Respect de la vie privée » aux exigences plus détaillées dans la composante « Avis et consentement » du CCP et vérification pour assurer l'uniformité entre les composantes
- Pour la prochaine version majeure, recommander de vérifier les redondances et d'améliorer l'alignement des deux composantes ou de toutes les composantes. Recommander également d'envisager un profil de gouvernance et d'ajuster en conséquence les critères des composantes dans les profils.